

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 27**

Régie de l'énergie
DOSSIER: *R-3550-2004*
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: *16 juin 2005*
Pièces n°: *HQP-7*
document 1.27

Engagement 27 :

*Fournir la portion des coûts fixes et la portion des coûts variables.
(demandé par la Régie)*

Réponse à l'engagement 27 :

Sur la base des informations déjà fournies à la Régie dans le cadre du dossier R-3515-2003, les coûts fixes d'un cycle combiné sont de l'ordre de 30 % (voir R-3515-2003, *Réponse à la demande de renseignements #2 de la Régie*, 23 juillet 2003).